

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 82**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

---

**OBJET**

Approbation d'indemnité consécutive à un sinistre sur un bâtiment départemental.

---

**Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire  
Direction des Études, de la Programmation et du Patrimoine  
12566**

## **PRESENTATION**

Par délibération n°5 du 16 avril 2015, le Conseil Départemental a donné délégation de compétence à la Commission Permanente pour se prononcer sur l'approbation des indemnités d'assurance proposées d'un montant supérieur à 20.000 €, pour le règlement des sinistres déclarés par le Département dans le cadre des polices d'assurances souscrites.

Sur ce fondement, je vous propose de vous prononcer sur le dossier suivant.

## **OBJET DU PRESENT RAPPORT**

Le Département a déclaré dans le cadre de la police d'assurance Dommages aux Biens 1<sup>ère</sup> ligne -souscrite auprès de la SMACL- le sinistre survenu dans les locaux du Laboratoire Départemental d'Analyses, sis Technopôle de Château-Gombert à Marseille (13°), à la suite de l'orage du 12 juin 2015.

Un couloir et des salles du Laboratoire Départemental d'Analyses ont été inondés, nécessitant le nettoyage en urgence des locaux ainsi que le remplacement des plafonds, cloisons, sols et luminaires endommagés.

En dédommagement du préjudice subi par le Département, et suite aux réunions d'expertises des 19 juin et 21 septembre 2015, la société d'assurance SMACL propose une indemnité de 23.953,54 €, répartie de la façon suivante :

-règlement immédiat : 17.419,80 €

-règlement différé après travaux et sur justificatifs : 6.533,74 €. Ce règlement différé correspond à la vétusté garantie contractuellement (4.746,22 €) et aux frais de nettoyage (1.787,52 €).

## **PROPOSITION**

La recette sera imputée au chapitre 77 du budget départemental.

Au bénéfice de ces considérations, et sur proposition de Monsieur le Délégué au Patrimoine et aux Bâtiments Départementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

